
Nombre de membres

en exercice : 11

Séance du mardi 23 juin 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juin l'assemblée régulièrement convoquée le 23 juin 2020, s'est réunie sous la présidence de Daniel HOLZSCHERER.

Présents : 10

Votants : 11

Sont présents : Daniel HOLZSCHERER, Stéphane SCHMIDT, Laurent WALTER, Christophe DAMBACHER, Simon SCHNEPP, Sébastien CUNY, Luc EBERHARDT, Laura BRAND, Freddy DAMBACHER, Stéphanie HELL

Représentés : Marc HETZEL

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal approuve le PV de la séance du 26/05/2020.

Objet : Délégués auprès du conseil d'école - DE 2020 021

Vu le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 fixant l'organisation et le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires où il est dit, dans l'article 17, que la municipalité est représentée au sein du Conseil d'Ecole du Regroupement Pédagogique PFALZWEYER-BUST par le maire ou son représentant et un conseiller municipal.

Ont été élus :

Délégué titulaire : **M. Simon SCHNEPP**, domicilié 10 A rue à l'Orée du Bois

Délégué suppléant : **Mme Laura BRAND**, domiciliée 1, rue de la Forêt

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : Commission consultative communale de chasse - DE 2020 022

Le Conseil Municipal a élu, en plus du Président, comme membres de la Commission consultative communale de la Chasse :

M. Freddy DAMBACHER
M. Laurent WALTER

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : Délégué auprès du Comité de Gestion de l'Association de Loisirs - DE 2020 023

Le Conseil Municipal a élu **M. Daniel HOLZSCHERER, M. Simon SCHNEPP, Mme Stéphanie HELL et M. Stéphane SCHMIDT** pour le représenter auprès du Comité de Gestion de l'Association de Loisirs.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : Commission d'Appel d'Offres - DE 2020 024

Le Conseil Municipal procède à l'élection de trois membres devant siéger dans la Commission d'appel d'Offres en plus du Président.

Ont été élus :

Délégués titulaires : - **M. Simon SCHNEPP**
 - **M. Christophe DAMBACHER**
 - **M. Sébastien CUNY**

Délégués suppléants : - **M. Marc HETZEL**
 - **M. Luc EBERHARDT**
 - **M. Laurent WALTER**

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : CCID - DE 2020 025

Le Conseil Municipal propose les noms des personnes suivantes susceptibles d'être retenues pour être membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

Civilité Prénom NOM	Date de naissance	Adresse	Imposition
M. Jean-Marie CHRIST	07/11/1959	5 rue à l'Orée du Bois 67320 PFALZWEYER	TH
M. Sébastien CUNY	01/12/1975	4 rue Principale 67320 PFALZWEYER	TH
M. Christophe DAMBACHER	29/09/1969	55 rue Principale 67320 PFALZWEYER	TF
M. Freddy DAMBACHER	14/03/1965	54 rue Principale 67320 PFALZWEYER	TH
M. Georges DECKER	18/02/1964	65 rue Principale 67320 PFALZWEYER	TH
M. Daniel HELL	30/04/1967	8 rue à l'Orée du Bois 67320 PFALZWEYER	CFE
M. Alexandre LENTZ	25/05/1978	62 rue Principale 67320 PFALZWEYER	TF
M. Vincent MOURER	05/11/1984	1 rue de la Forêt 67320 PFALZWEYER	TH
M. Frédy NICKLAUS	19/02/1950	83 rue Principale 67320 PFALZWEYER	CFE
M. Fernand SCHMIDT	07/07/1952	38 rue Principale 67320 PFALZWEYER	TF
M. Stéphane SCHMIDT	13/08/1977	60 rue Principale 67320 PFALZWEYER	CFE
M. Laurent WALTER	05/06/1974	11 bis rue à l'Orée du Bois 67320 PFALZWEYER	TH

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : Demande de modification du PLUi - DE 2020 026

Le Maire expose que la parcelle section 4 n° 36, ancienne carrière a été classée en zone N dans le PLUi.

Cette parcelle a été achetée par une personne qui souhaite l'exploiter en tant que carrière.

Pour cette raison, il est nécessaire de demander une modification du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour permettre l'implantation d'une telle activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander la modification du PLUi afin de permettre l'implantation de cette activité. Il sollicite le changement pour cette parcelle de zone N en zone NC.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : ATSEM/accompagnateur.rice de bus et employé.e de cantine et périscolaire - DE 2020 027

Le Maire rappelle le fonctionnement de l'école et du périscolaire :

- L'ATSEM est en classe avec l'enseignante les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; elle accompagne les enfants dans le bus entre Pfalzweyer et Bust les mêmes jours pour les trajets à 8h et à 13h ;

- le matin de 7h30 et jusqu'à l'ouverture de l'école au tarif de 2 €,
- de 12h à 13h45 avec le repas au tarif de 7,50 €,
- le soir de 16h15 jusqu'à 18h30 au tarif de 3 €.

Il propose de reconduire ce fonctionnement et de réévaluer les tarifs.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire le périscolaire qui fonctionnera :

- le matin de 7h30 et jusqu'à l'ouverture de l'école au tarif de **2.25 €**,
- de 12h à 13h45 avec le repas au tarif de **8 €**,
- le soir de 16h15 jusqu'à 18h30 au tarif de **3.50 €**.

Il charge le Maire de recruter une personne pour occuper le poste d'ATSEM/accompagnateur.rice de bus, dans la mesure de possible avec un contrat aidé (50 % du brut reste à charge de la commune dont la moitié est refacturée à Bust) ou de renouveler le contrat actuel si cela est possible.

Pour s'occuper du périscolaire, avec les plages horaires ci-dessus, le Conseil Municipal décide de créer un poste non titulaire pour une durée de 13.75 h par semaine à compter du 01/09/2020 pour une durée à définir.

Il autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces embauches.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : Taux d'imposition - DE 2020 028

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des deux taxes locales pour l'exercice 2020.

- Rappel des taux :
- Taxe foncière bâti : **12,03 %**
- Taxe foncière non bâti : **48,73 %**

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : Baux communaux - DE 2020 029

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le prix de location des biens communaux pour 2020. Le montant est de 1.32 € TTC par are. (La redevance des travaux connexes à hauteur de 0.38 € TTC par are est payée par l'exploitant.)

Tarifs :

Lot 1 : parcelle section 4 n° 8 lieudit Schuhmachermatt, surface 153.82 ares, soit **203.04 €**

Lot 2 : parcelle section 5 n° 69 lieudit Fahrplacken, surface 9.43 ares, soit **12.45 €**

Lot 3 : parcelle section 6 n° 62 lieudit Geckenfeld, surface 6.42 ares, soit **8.47 €**

Lot 4 : parcelle section 6 n° 63 lieudit Geckenfeld, surface 14.37 ares, soit **18.97 €**

Lot 7 : parcelle section 6 n° 60 lieudit Lischmatt, surface 6.35 ares, non facturée au titre de l'entretien de la parcelle

Lot 8 : parcelle section 5 n° 42 lieudit Bremenfeld, surface 29.05 ares, dont 26.05 ares non facturés au titre de l'entretien de la parcelle, soit **3.96 €**.

Les lots 1 à 8 sont loués à EARL Rose des Vents.

Lot 9 : parcelle section 5 n° 85 lieudit Fahrplacken, surface 85.92 ares, soit **113.41 €**. Loué à KLEIN PHALSBOURG.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : Subventions scolaires - DE 2020 030

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2020 le principe de versement d'une subvention au Collège de Drulingen comme participation aux activités du collège.

Il approuve la proposition du Syndicat Intercommunal du CES de verser **20 €** par élève à l'agent comptable selon la liste des élèves de Pfalzweyer transmise par le collège.

Le Conseil Municipal décide également de verser directement à la famille concernée **20 €** par élève fréquentant un établissement secondaire autre que le Collège de Drulingen qui aurait participé à un voyage pédagogique sur présentation d'un état des élèves participants de la commune et prévoit **60 €** au c/6574.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : Paiement de la cotisation assurance-accident - DE 2020 031

En Alsace - Moselle, la couverture du risque d'assurance accident est gérée par les Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles (CAAA). Elles assurent la gestion des risques professionnels ainsi que les accidents de la vie privée des chefs d'exploitation agricole et leurs conjoints.

Si vous êtes propriétaires foncier et que vous avez un accident agricole, vous pouvez le déclarer à la CAAA.

Le Conseil Municipal décide de verser en 2020 la somme de **1.200,00 €** représentant une partie de la cotisation demandée aux propriétaires fonciers par la caisse assurance - accidents agricole par affectation du produit de la location de la chasse.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : Répartition des subventions - DE 2020 032

Les subventions 2020 ont été votées au c/6574, le Conseil Municipal décide de les répartir comme suit :

- Caisse Assurance Accident Agricole : 1200 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers : 200 €
- Association CLEF : 200 €
- A.P.P. : 200 €
- Aéromodélisme Club Les Eperviers : 200 €
- Chorale Echo des Anges : 200 €
- Amicale des Secrétaires de Mairie : 60 €
- Club Vosgien Pays Phalsbourg-Lutzembourg : 100 €
- Mémorial Alsace Moselle : 30 €
- Collège des Racines et des Ailes : 380 €
- Divers : 60 €
- Coopérative de l'école maternelle : 600 € (pour les cadeaux de Noël des enfants de Pfalzweyer)

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : Vote du budget primitif - lot pfalzweyer - DE 2020 033

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 du lotissement de Pfalzweyer,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de l'exercice 2020 pour le lotissement présenté par le Maire et s'équilibrant à la somme de **398 976.31 €** en section de fonctionnement et à **338 976.31** en section d'investissement.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : Vote du budget primitif 2020 - pfalzweyer - DE 2020 034

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Pfalzweyer,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de l'exercice 2020 présenté par le Maire et s'équilibrant à la somme de **167 755.45 €** en section de fonctionnement et à **190 465.50 €** en section d'investissement.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : Aire de jeux - DE 2020 035

Le Conseil Municipal décide d'étendre l'aire de jeux en installant une nouvelle structure multi-activités derrière la salle de l'Amitié.

Les différentes propositions sont exposées.

Il décide de retenir la proposition de l'entreprise EPSL de Lingolsheim pour un montant total de **45 152.10 € HT**, soit **54 182.52 € TTC**.

Il autorise le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Région Grand Est.

Il approuve le plan de financement suivant :

- DETR	11 288.00 €
- Région Grand Est	11 288.00 €
- Fonds propres	31 606.52 €

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : Aménagement d'une aire de jeux - DE 2020 036

Cette délibération annule et remplace la délibération DE_2020_035.

Le Conseil Municipal a décidé d'étendre l'aire de jeux en installant une nouvelle structure multi-activités derrière la salle de l'Amitié.

Après diverses concertations, il décide de la déplacer par rapport à l'emplacement prévu initialement et approuve les propositions de terrassement et d'aménagement paysager qui en résultent.

Les différentes propositions sont exposées.

Il décide de retenir les propositions de :

- l'entreprise TP C&S de Pfalzweyer pour un montant total de **7 400.00 € HT**, soit **8 880 € TTC** qui correspond au terrassement et à l'enrochement de l'aire de jeux ;
- l'entreprise IMAJ de Lacroix-sur-Meuse pour un montant total de **45 302.00 € HT**, soit **54 362.00 € TTC** qui correspond à la structure de jeux ;
- l'EIRL DECKER Simon de Pfalzweyer pour un montant total de **4 100.00 € HT**, soit **4 920.00 € TTC** qui correspond à l'aménagement paysager autour de l'aire de jeux.

Il autorise le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Région Grand Est.

Il approuve le plan de financement suivant :

- DETR	11 288.00 €
- Région Grand Est	14 200.00 €
- Fonds propres	31 214.00 €
TOTAL HT	56 802.00 €

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11